

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**On est tous
donneurs
d'organes...**

**Et c'est bien parce qu'on peut
tous un jour être receveurs.**

**18^{ème} Journée nationale de réflexion
sur le don d'organes et la greffe,
et de reconnaissance aux donneurs**

22 juin 2018

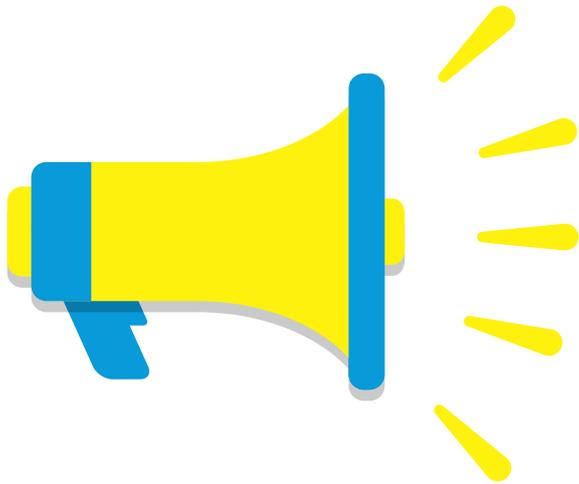
**CONTACT PRESSE
pour l'Agence de la biomédecine**
Isabelle Closet : isabelle.closet@prpa.fr
01 77 35 60 95

www.dondorganes.fr

 [@ag_biomedecine](https://twitter.com/ag_biomedecine)
 [Don d'organes et de tissus](#)

 **agence de la
biomédecine**
Agence relevant du ministère de la santé

UNE CAMPAGNE NATIONALE POUR RAPPELER LE SENS DU DON



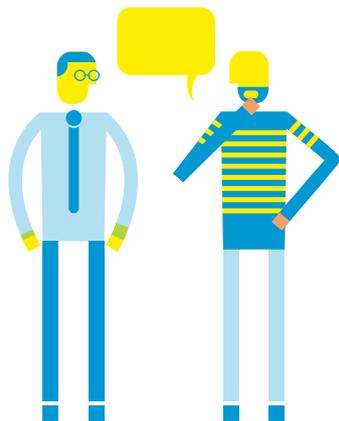
A l'occasion de la 18^{ème} journée nationale de réflexion sur le don d'organes et de tissus, l'Agence de la biomédecine, en collaboration avec les associations et les établissements hospitaliers, déploie un dispositif qui vise à toujours mieux faire prendre conscience à la population que tout le monde est un donneur potentiel d'organes et de tissus. Cette année, plus particulièrement, ce dispositif met en avant le sens du don à travers :

Un nouveau spot TV avec 3 messages forts sur les principales chaînes de télévision

- pour rappeler qu'il n'y a aucun pré-requis pour être donneur : pas besoin de carte de donneur, pas besoin de s'inscrire comme donneur, afin de consolider la connaissance de la loi ;
- pour rappeler le sens du consentement présumé qui prend racine dans le principe de solidarité ;
- et pour rappeler qu'on peut tous être receveurs un jour ;
- diffusion à partir du 18 Juin.

Un dispositif digital

- pour optimiser la diffusion de ce nouveau film auprès du plus grand nombre grâce à des plateformes puissantes (Youtube, Facebook, sites de replay vidéo) ;
- pour répondre aux questions du public via le site dondorganes.fr ;
- pour animer la communauté Facebook rassemblant plus de 71 000 fans.



Le soutien des associations et des coordinations hospitalières

Cette journée nationale est organisée par l'Agence de la biomédecine en collaboration avec les associations et les établissements hospitaliers qui réalisent des actions, notamment en région.

La liste des événements prévus à cette occasion se trouve sur le site : www.dondorganes.fr/evénements.

L'Agence de la biomédecine met également à disposition une nouvelle affiche et un guide pédagogique (chiffres sur l'activité de la greffe 2017 - chaîne du don à la greffe - rappel de la loi...)

LA GREFFE D'ORGANES SAUVE DES VIES

En France, plus de 57 000 personnes vivent grâce à un organe greffé et plus de 75% des personnes greffées vivent bien avec leur greffon après 10 ans de greffe

La greffe est de mieux en mieux maîtrisée et ses résultats ne cessent de s'améliorer.

TOUS LES ACTEURS DE LA CHAÎNE DU DON DOIVENT RESTER MOBILISÉS

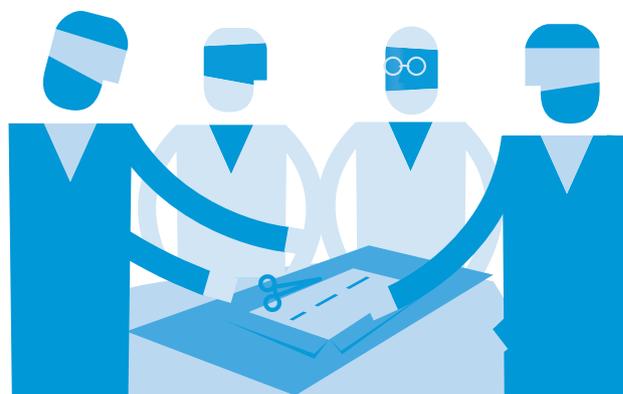
La greffe est un traitement d'exception

C'est pour cette raison que la priorité lui est donnée à l'hôpital. Mais la fréquence de la greffe n'en fait pas pour autant un acte «normal», de routine.

Elle est en effet possible grâce à tous les acteurs de la chaîne du don à la greffe qui doivent rester en permanence mobilisés car on ne peut pas greffer s'il n'y a pas de greffon.

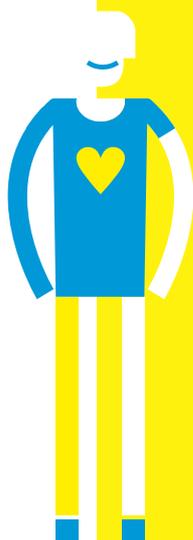
LA GREFFE DE TISSUS AUSSI PEUT SAUVER DES VIES

La greffe de tissus - la cornée (fine membrane à la surface de l'œil), la peau, les artères, les veines, les os, les valves cardiaques - peut également sauver des vies. Elle peut aussi soigner en redonnant la vue, en permettant à nouveau la marche...



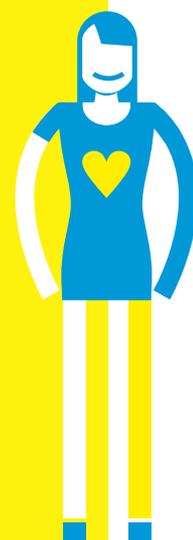
RAPPEL DE LA LOI

Chaque Français est un donneur présumé d'organes et de tissus à moins qu'il ait exprimé de son vivant le refus d'être prélevé. Il n'existe pas de registre du « oui ». Ce n'est qu'en cas d'opposition qu'il convient de faire connaître son refus de prélèvement en s'inscrivant sur le registre national des refus ou en confiant son opposition à un proche, par écrit ou de vive voix.



"Mon nouveau cœur est mon joker, ce don m'a sauvé la vie, je dois en prendre soin, ne pas gâcher cette magnifique chance. Mon cœur cohabite maintenant avec mes autres organes, il fait partie de mon corps."

Sébastien, 48 ans,
greffé du cœur



"Grâce à ma greffe, j'ai pu apprendre à conduire, voir des choses que je pensais ne jamais pouvoir revoir... La personne qui m'a donné ses cornées m'a sauvée la vie, m'a rendu ma vie."

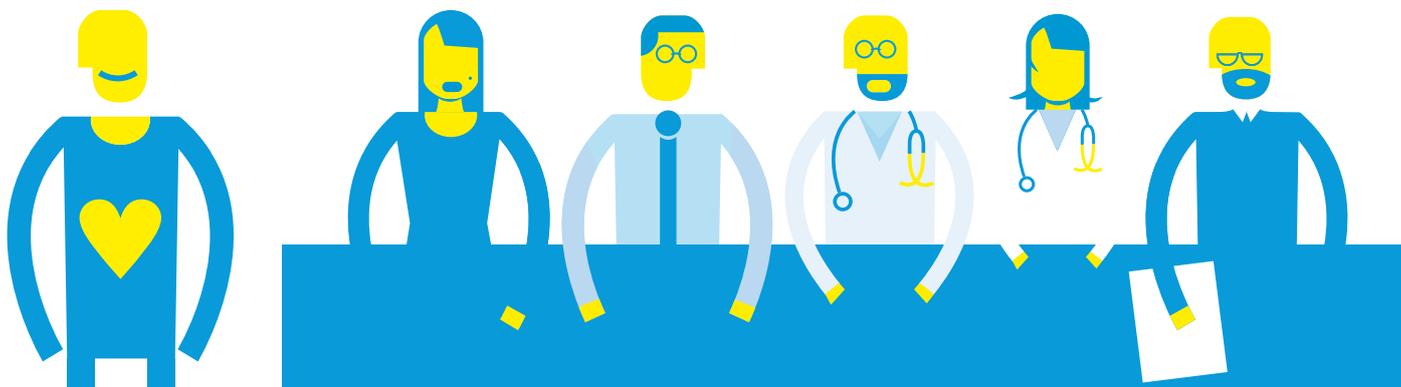
Chloé, 36 ans,
greffée des cornées

LE RÔLE ET LES MISSIONS DE L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE

L'Agence de la biomédecine est une agence nationale d'État, placée sous la tutelle du ministère de la santé. Créée par la loi de bioéthique de 2004, elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Son rôle transversal le lui permet.

En matière de prélèvement et de greffe d'organes, l'Agence de la biomédecine

- **gère** la liste nationale d'attente de greffe et le registre national des refus ;
- **coordonne** les prélèvements d'organes, la répartition et l'attribution des greffons ;
- **garantit** que les greffons prélevés sont attribués aux malades en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes d'équité ;
- **assure** l'évaluation des activités médicales qu'elle encadre ;
- **promeut** et développe l'information sur le don, le prélèvement et la greffe.



Agence relevant du ministère de la santé

www.agence-biomedecine.fr
Twitter : @ag_biomedecine

CONTACT PRESSE pour l'Agence de la biomédecine
Isabelle Closet : isabelle.closet@prpa.fr - 01 77 35 60 95